

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 mars 2012**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert DEPLATIERE, Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents** : Mrs DEPLATIERE, GRANDJEAN, MASSARD, GENIN, GUICHON, , VIALLO, MANGUELIN, MILLET, , Mmes BOUVET, , BURDET, CORNET, COTTE , GUYENNET, , CAMPANT

**Excusé** : Stéphane LAPALUD

**Secrétaire de séance** : Jean Paul GRANDJEAN

**1) APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Dominique BURDET demande à ce que sa remarque précisant que le parking RFF est un emplacement intéressant pour un city stade en raison de sa position par rapport aux habitations et de l'impact limité du bruit occasionné, soit relatée dans le compte rendu du mois de janvier. Le Maire lui répond que ce n'est pas nécessaire d'argumenter maintenant pour les lieux possibles d'un city stade. Le compte rendu est donc laissé en l'état et approuvé.

Approbaton également du procès verbal du conseil municipal du 27 février 2012.

**2) DROIT DE PREEMPTION**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur la vente de :

- la propriété cadastrée A 1189 correspondant au lot n°4 du Clos des Dombes, de 699 m2 mise en vente à 84 000,00 Euros.
- la propriété cadastrée A 1204 correspondant au lot n°16 du Clos des Dombes, de 741 m2 mise en vente à 82 000,00 Euros.

**3) VOTE des COMPTES DE GESTIONS et COMPTES ADMINISTRATIFS 2011**

Les comptes de gestion pour l'exercice 2011 dressés par le Trésorier municipal visés et certifiés conformes par le Maire n'appellent ni observation, ni réserve de sa part. Le conseil municipal après que le Maire soit sorti de la salle de réunion approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2011 présentant au 31/12/2011 un excédent de clôture de 643 521.08 euros pour le budget communal et de 289 080.15 euros pour le budget assainissement.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2011** : après avoir constaté les excédents du compte administratif 2011 de la commune et de l'assainissement, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- pour le budget de la commune : 44 408,08 € seront affectés au compte 002 en fonctionnement 521 831,51 € au compte 1068 et 77 281,49 au compte 001 en investissement
- pour le budget assainissement : 279 080.15 € seront affectés au compte 002 en fonctionnement. 25 052.80 au compte 1068 et 15 052.80 euros en section d'investissement au compte 001.

**BUDGETS PRIMITIFS 2012 :**

La commission des finances s'est réunie le 14 février en présence de Monsieur Bisson trésorier . Valérie Multon donne lecture des montants proposés pour les budgets primitifs 2012

Le budget primitif 2012 de la commune s'équilibre en recettes et en dépenses, en fonctionnement à la somme de 610 097,00 € et en investissement à 938 205,00 €.

Le budget primitif 2012 de l'assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses, en exploitation à la somme de 390 680.15 € et en investissement à 358 232,95 €.

Plusieurs modifications sont à prévoir et une discussion s'amorce au sujet de l'achat d'un broyeur

montant prévu 10 000,00 euros .

Eric VIALON informe que la CUMA loue du matériel agricole à des prix intéressants.

Pierre MILLET s'étonne du montant prévu pour le broyeur alors qu'il n'avait pas été question de cet achat à la commission bâtiments.

Il propose de diviser par deux le montant de cet investissement 10 000,00 euros et propose la mise en place d'un abribus route de la mitaine.

L'ensemble du conseil approuve cette décision.

Néanmoins, Robert DEPLATIERE fait remarquer qu'il est nécessaire d'optimiser l'utilisation du tracteur par l'achat de matériels.

#### Au vu du budget, le conseil municipal délibère et vote les nouveaux taux d'imposition pour 2012

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'état de notification des taux d'imposition de 2012 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Il donne connaissance du total du produit fiscal 2012 à taux constant soit 228 849 euros ainsi que les différents taux : 12,31 % pour la taxe habitation ; 13,90 % pour la taxe foncière (bâti) ; 43 % pour la taxe foncière (non bâti).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir formuler son avis. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'augmenter de 1 % les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2012 comme suit :

- Taxe habitation : 12.43 %
- Taxe foncière (bâti) : 14,04%
- Taxe foncière (non bâti) : 43.43%

**FIXE** le produit fiscal attendu à 231 117 euros qui sera inscrit au compte 73111 du budget primitif de l'exercice 2012 de la commune.

#### 4) LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe que l'appartement au dessus de l'école maternelle 230 grande Rue a été loué à Monsieur HUREAU Arnaud à compter du 1<sup>er</sup> mars dernier pour 645 € mensuel mais au vu des problèmes rencontrés au moment de son déménagement (lecture de son courrier), le conseil accepte de diminuer son loyer du mois d'avril de moitié soit 322,25 euros.

-l'appartement situé 5, place du marché sera loué à Monsieur BADOIGNE à compter du 1<sup>er</sup> avril pour 530 € mensuel, il louera également un garage pour 25 euros par mois.

#### 5) PLU

Robert Deplatière explique qu'à la suite de la réunion de la Commission PLU, une délibération a été prise énumérant les motivations de cette révision. (lecture de cette délibération) néanmoins cette délibération est incomplète pour la partie concertation. Il a lieu de prendre une délibération en indiquant qu'un registre d'observations sera ouvert pendant toute la durée de la procédure.

#### 8) MARPA

Jean-Paul Grandjean informe que le dossier MARPA avance. La fiche de poste pour le (la) responsable de la Marpa a été établie. Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 30 Avril .

-Lancement des dossiers de préinscriptions pour un appartement au sein de la MARPA

-Demande à l'unanimité la possibilité de visiter la Marpa avant de commencer le prochain conseil.

#### 9) COMPTES-RENDUS DE REUNION

Le projet des jardins familiaux avancent, avec Messieurs CHAVATTE, PONTUS et Madame PIEGAY comme responsables de l'association.

Monsieur Manguelin et son fils seront sollicités pour labourer la parcelle avant la mise à disposition des lots. Dans un premier temps 15 parcelles de 50m<sup>2</sup> chacune seront disponibles.

#### **Compte –rendu du conseil d'école**

Pas de changement d'horaires d'entrée en cours du fait du refus du conseil général (problème de transport)

Nécessaire de rencontrer les personnes de la cantine pour évaluer la difficulté d'organisation au moment des pointes (environ 120 personnes)

Concernant le poste d'ATSEM demandé, la commission emploi décide de se réunir dans un mois pour prendre une décision.

#### **10)QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire rappelle les dates de l'élection présidentielle (les dimanches 22 avril et 6 mai prochain) et la nécessité d'établir le planning des permanences.

Monsieur le Maire rappelle que le dossier du fossé Curtet doit avancer. La société AXIS conseil a établi un plan topographique du fossé. La prochaine étape sera d'organiser une réunion avec les riverains.

Le samedi 14 avril est programmé pour la mise en place de l'enrobé à froid (Messieurs GUICHON, MANGUELIN, MILLET, VIALON)

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 00H30